

Arbitrage Outils Incitatifs Individuels (OII)

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu la fiche de présentation, la note et la présentation jointes à la présente délibération.

Contexte

Il est demandé au conseil académique de se prononcer sur le versement début 2022 de la dotation des outils incitatifs pour un total de 211 090€, telle qu'il lui a été présenté.

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à la majorité la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	52
Nombre d'abstentions	:	2
Nombre de votes pour	:	50
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs sur Marne, le 3 février 2022



Gilles ROUSSEL

FICHE DE PRESENTATION

Dotations outils incitatifs 2022 recherche et formation pour attribution

- Information
- Vote pour avis
- Vote

Contexte :

Pour rappel l'instruction des outils incitatifs attribués par le CAC aux composantes de l'Université Gustave Eiffel se décompose en :

Instruction des Outils Incitatifs individuels Internationaux (OII) Recherche et Formation

- OII-1** Initiative ciblée et ponctuelle
- OII-2** Mobilité sortante (hors étudiants et stagiaires de niveaux License et Master)
- OII-3** Mobilité entrante (hors étudiants et stagiaires de niveaux License et Master)
- OII-4** AAP Cours enseignés en anglais
- OII-5** AAP spécifiques (AIMCI, Training Schools) I-SITE

Instruction des Actions Internationales Structurantes (AIS) Recherche Formation et Réseaux

- AIS-1** Cotisations internationales (liste et spécification des montants)
- AIS-2** Représentants dans les réseaux et associations concernés par l'AIS-1 (liste et forfaitisation de la participation aux réseaux)
- AIS-3** Partenariats structurants pluriannuels (hubs, LIAs et outils CNRS: IRP et IRN)
- AIS-4** Aides financières pour le montage de projets européens

Cette fiche présente la proposition de dotation 2022 des crédits des outils incitatifs internationaux hors « AIS – 3 Partenariats structurants » et hors « AIS – 1 – Cotisations internationales » (rappel : les enveloppes sont fongibles).

La campagne d'Actions Incitatives Internationales 2022 a été lancée en juin 2021 avec une enveloppe globale de 360 000€ pour les différents types d'outils (hors AIS – 1).

Pour rappel, un budget de 93 000€ a été accordé par le CAC du 02 décembre 2021 pour les partenariats structurants (AIS3) avec un versement de 80% début 2022, soit 74 400€. Actuellement, les crédits ouverts à la VPI s'élèvent à 288 000€ (80% du budget notifié). Diminué des 74 400€ déjà attribués aux partenariats structurants (AIS3), il reste à attribuer en séance **213 600€**.

Bilan des demandes et des besoins :

Hors AIS-3, la VPI a traité un total de 85 dotations (dont 55 demandes concernent les composantes et 30 des mandats de représentation dans les réseaux) qui s'élève à 297 105€ demandés, dont :

- 261 405€ demandés par les composantes (cf. tableau Excel)
- 35 700€ attribués aux mandats de représentation dans les réseaux sur proposition VPI, discuté en CSI

Propositions VPI/CSI :

La VPI et la CSI ont discuté le 10 janvier 2022 de la priorisation des demandes de dotation 2022 (Priorité 1, 2 ou 3, cf. PPT sur les critères d'évaluation) et des montants à attribuer aux composantes. Des propositions de réductions de budget ont été retenues pour certaines demandes (cf. tableau joint sur l'évaluation des actions incitatives, voir colonne « observations »).

Priorisation et réajustement des budgets à attribuer :

- Priorité 1 (OII1, OII2, OII4, AIS4) : 45 projets, avis de la VPI et CSI favorable pour une dotation proposée de 160 610€
- Priorité 2 : 4 projets, avis de la VPI et CSI favorable pour une dotation proposée de 19 780€
- Priorité 3, 5 projets, non finançables en l'état
- 1 projet inéligible (demande Clear-Doc)

Nota Bene : Dans l'enveloppe de montage de projets européens (AIS4), la VPI et la CSI proposent de flécher une enveloppe de 18 000€ autour du montage de projets entre partenaires de l'alliance d'université européenne PIONEER. Cette enveloppe serait proposée aux composantes Uni Eiffel qui souhaiteraient faire des missions, accueillir des personnels ou autres actions en lien avec le consortium PIONEER. Le relai vers les composantes pourrait se faire lors des collèges de la recherche et de la formation et vers les directeurs de composantes.

Avec ces crédits disponibles, la VPI et la CSI proposent de verser/attribuer début 2022 un total de **211 090€, soit :**

- **OII1, OII2 et OII4 :** 100% de la dotation aux composantes relevant des outils incitatifs individuels, soit 161 390€ ;
- **AIS2 :** 100% de la dotation pour les mandats de représentation des composantes dans les réseaux, soit 30 700€ ;
- **AIS4 :** 100% de la dotation demandée par les composantes pour le montage de projets européens, soit 1 000€ ;
- **AIS4 :** Attribution d'une enveloppe dédiée au montage de projets européens en particulier pour l'alliance PIONEER (AIS4), soit 18 000€.

Sur l'enveloppe globale de 360 000€, il resterait à la VPI à attribuer à mi-parcours une enveloppe de **72 000€** qui serait répartie comme suit :

- 18 600€ pour les partenariats structurants (AIS3)
- 50 910€ de reliquat qui pourrait être utilisé pour répondre aux nouvelles opportunités et actions ponctuelles auxquelles les composantes doivent répondre de manière spontanée (ex: projets en coordination, soutien candidatures ERC, sollicitations associations/réseaux internationaux, etc.)

Délibération sur :

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur la dotation des outils OII1, OII2, OII4, AIS4 évalués en Priorité 1 et 2.

La VPI et la CSI proposent au Cac de verser/attribuer début 2022 un total de **211 090€, soit :**

- Verser 100% de la dotation aux composantes pour les outils incitatifs individuels (OII1, OII2 et OII4), soit 161 390€.
- Verser 100% de la dotation pour les mandats de représentation des composantes dans les réseaux (AIS2), soit 30 700€
- Verser 100% de la dotation demandée par les composantes pour le montage de projet européen (AIS4), soit 1 000€
- Attribuer aux composantes qui en ferait la demande pour une activité à préciser, une enveloppe dédiée au montage du projet européen PIONEER (AIS4), soit 18 000€.

Document(s) joint(s) :

- PowerPoint VPI_CAC-CSI-27 janvier 2022
- Tableau Excel synthétisant les critères d'évaluation, les demandes, les propositions de priorités et d'attribution de budget de la VPI et CSI
- La note relative à la campagne d'actions incitatives internationales 2022
- Les dossiers des demandeurs

Note de présentation de la Campagne des Actions Incitatives Internationales 2022



Les demandes d'actions incitatives dans le cadre de la campagne 2022 seront à saisir sur la plateforme ALICE. Une notice de saisie ALICE et une FAQ décrivant des conseils pratiques pour la saisie des demandes seront mises à disposition des composantes sur l'intranet.

I. LES TYPES D' ACTIONS INCITATIVES INTERNATIONALES

Suite au vote du Conseil Académique du 17 juin 2021, la Vice-Présidence International de l'Université (VPI) a opéré la refonte les actions incitatives internationales relatives aux activités de recherche, formation et au sein des réseaux internationaux en :

- Outils Incitatifs Individuels Internationaux (OII)
- Actions Internationales Structurantes (AIS) de recherche et de formation,

Périmètre : composantes de l'Université Gustave Eiffel.

Chaque catégorie comprend :

Outils Incitatifs individuels Internationaux (OII)
Recherche et Formation

OII-1 Initiative ciblée et ponctuelle

OII-2 Mobilité sortante

OII-3 Mobilité entrante

OII-4 AAP Cours enseignés en anglais

OII-5 AAP spécifiques

Actions Internationales Structurantes (AIS)
Recherche Formation et Réseaux

AIS-1 Cotisations internationales

AIS-2 Représentants dans les réseaux et associations concernés par l'AIS-1

AIS-3 Partenariats structurants pluriannuels

AIS-4 Aides financières pour le montage de projets européens

NOTE : La campagne des actions incitatives internationales 2022 concerne:

- OII-1 Initiative ciblée et ponctuelle
- OII-2 Mobilité sortante
- OII 4 AAP cours enseignés en anglais
- AIS-3 Partenariats structurants pluriannuels
- AIS-4 Aides financières pour le montage de projets européens

II. CAMPAGNE 2022

Les crédits incitatifs VPI peuvent être mobilisés pour financer la totalité des besoins mais peuvent être complétés par d'autres sources de financement. Les co-financements internes et externes sont fortement encouragés afin de faciliter l'effet de leviers des fonds. Chaque partie cofinçant est appelée à s'engager explicitement sur toute la durée de l'action (de façon annuelle pour les OII et pluriannuelle pour les AIS).

1. OUTILS INCITATIFS INDIVIDUELS (OII)

OII-1/ Initiative ciblée et ponctuelle

Cet outil recouvre : le développement ou la dissémination d'un sujet de formation et/ou de recherche à l'international, y compris au sein des réseaux non-institutionnels (Ex : la RILEM), qu'il s'agisse de préparation de doubles diplômes, d'internationalisation de formation, de collaborer pour résoudre un verrou scientifique, de progresser sur un sujet émergent et pointu, de développer une méthode ou un outil logiciel ou matériel innovants.

Dépenses éligibles : cet outil permet de financer des missions et invitations courtes (inférieures à 2 semaines) répondant à au moins un des objectifs listés ci-dessus, ou l'organisation d'un atelier ou l'appui à l'organisation d'une conférence scientifique que l'Université Gustave Eiffel accueille.

Les demandes de financement pour des participations à des conférences internationales ou pour les missions pour participer à des jurys de thèse ne rentrent pas dans ce cadre.

Durée de l'initiative : annuelle.

OII-2/ Mobilité sortante

La mobilité sortante internationale des doctorant.e.s, post-doctorant.e.s, chercheurs.es, enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs.es et des personnels de recherche est fortement encouragée dans la mesure où elles permettent de favoriser et faire fructifier le développement de relations pérennes à l'international. Elles servent également à contribuer au développement de la carrière des chercheurs.es et des enseignant.e.s-chercheurs.es.

La mobilité sortante permet de travailler sur une période prolongée sur un ou des sujet(s) avec des partenaires internationaux avec un objectif de co-publication, d'amorçage ou de renforcement d'une collaboration de recherche ou de formation, d'accès à des ressources bibliographiques, de prise en main d'une technologie, d'enquêtes terrains, etc.

Dépenses éligibles : frais liés à la mobilité internationale.

Les crédits disponibles ne permettent en général pas de couvrir tous les surcoûts liés à une mobilité. Il est recommandé de mobiliser d'autres dispositifs (pour les doctorants : bourses, dispositifs des écoles doctorales ; pour dispenser des enseignements : vacances d'enseignements, ERASMUS+ ; bourses de recherche de l'établissement d'accueil ; et d'autres sources tels que les Partenariats Hubert Curien, ANR international, bourses des ambassades, etc.).

Durée de la mobilité pour les doctorant.e.s : de 1 à 6 mois. Les demandes de mobilité comprise entre 2 semaines et 1 mois pourront être examinées sous réserve de justification.

Durée de la mobilité pour les chercheurs.es, enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs.es et personnels de recherche : de 2 semaines à 12 mois

Recommandation: contacter la Mission d'appui de la VPI en amont de la demande d'outil incitatif pour préciser les étapes administratives à anticiper.

OII-4 Appel à Projets Cours enseignés en anglais

Pour développer l'internationalisation des formations, un soutien est proposé aux enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs.es et chercheurs.es titulaires à la création de nouveaux cours ou à la conversion de cours existants en français qui seront enseignés en anglais dans le cadre des formations L/M/D. L'objectif est de renforcer l'attractivité et la visibilité de l'Université Gustave Eiffel.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie "Bienvenue en France" du MESRI à l'Université Gustave Eiffel, le Service des Relations Internationales pilote la mise en œuvre de cet appel.

Dépenses éligibles : doublement du paiement de l'heTD pour le CM ou TD enseigné en langue anglaise (hors cours de langue) dans la limite de 800€ - hors service pour les enseignants/enseignants-chercheurs ; la rémunération est payée en heures complémentaires.

Chaque bénéficiaire s'engage à donner son cours en anglais pour le restant du quinquennal en cours. Les projets portés par un.e département/UFR/Institut/Ecole avec au moins 30 ECTS au semestre dans une même discipline sont prioritaires, afin de proposer une offre attractive pour l'accueil d'étudiant.e.s en programme d'échange.

Prérequis : s'inscrire dans le dispositif de soutien « UPEMI-Teaching in English » (accompagnement de 3 jours obligatoires + ateliers de conversation et shadowing à la demande) animé par l'équipe du CAPLA (Centre d'Actions Pédagogiques en LAngues) et s'appuyant sur un test d'anglais en ligne préalable et un entretien oral seront organisés par l'équipe UPEMI du CAPLA.

Durée de l'action : une année académique

N.B. : La demande se fait sur une année académique mais les versements de crédits s'effectuent au service fait.

2. ACTIONS STRUCTURANTES INTERNATIONALES (AIS)

AIS-3/ Partenariats structurants pluriannuels

Cet outil s'adresse aux composantes souhaitant bénéficier de crédits pluriannuels pour faire vivre des partenariats structurants de recherche ou de formation de type :

- Hubs internationaux : actions bilatérales ou multilatérales thématiques fédérant des acteurs pour faciliter l'innovation et la dissémination de programmes de recherche. Points de rencontre d'experts (académiques, privés, collectivités, etc.) de profils divers qui ne se croisent pas naturellement, ils intègrent transversalité, pluridisciplinarité, TRLs faibles à élevés, ce qui permet de proposer de nouveaux concepts et de nouvelles pistes de développement de connaissances. Ils élaborent des pré-programmes, des versions préliminaires d'appels à projets pour horizon Europe, des modalités de recherche participative qui associent les citoyens, etc. Ils contribuent aussi à la diffusion des connaissances produites vers les décideurs publics et la société.
- IRN (outils CNRS) déjà signés : cf. définition du CNRS
- IRP (outils CNRS) déjà signés : cf. définition du CNRS
- LIA déjà signés : un LIA est un « laboratoire sans murs », sans personnalité juridique qui associe des équipes d'au moins une composante de l'université et d'un laboratoire d'un autre pays. Ces laboratoires ont pour vocation, pendant une durée initiale de 5 ans renouvelable, d'associer les équipes autour d'une

programmation scientifique conjointe et de mutualiser un certain nombre de moyens humains, matériels et financiers.

- Licences et masters internationaux
- Instituts et campus internationaux

Les définitions des différents partenariats structurants sont disponibles dans la FAQ ou sur l'intranet de l'Université¹.

Dépenses éligibles : fonctionnement. Les co-financements sont fortement encouragés.

Durée type de l'action : 2 à 5 ans, renouvelable.

N.B. : la demande de crédits incitatifs, y compris pour les LIA déjà en cours, est à effectuer dans le cadre de la campagne 2022. Le renouvellement des crédits les années suivantes sera automatique mais conditionné à la restitution d'un rapport d'activité annuel (1 à 2 pages max.).

AIS-4/ Aides financières pour le montage de projets européens

La VPI encourage la participation des chercheurs.es et enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs.es (en particulier les jeunes candidats) au montage de projets européens de recherche (de type Horizon Europe, notamment du Pilier 1) et de formation (notamment les partenariats stratégiques Erasmus +, Master Erasmus Mundus) en coordination ou en tant que partenaire.

Dépenses éligibles : diverses modalités d'accompagnement sont finançables : formation, tutorat, relectures par des experts extérieurs en cas de coordination, missions pour les réunions de montage de projets, etc.

Durée type de l'action : la durée du montage, soit typiquement moins d'un an.

Remarques

La campagne 2022 ne concerne pas :

- OII-3 Mobilité entrante : suite à la délibération du Conseil Académique du 15 avril 2021, il n'y aura pas d'appel « chercheurs et chercheuses invitées 2022 » et de mobilité entrante. Un bilan des invitations 2021 programmées sera réalisé et les invitations non réalisées qui sont toujours souhaitées seront reportées en 2022.
- OII-5 AAP spécifiques : cet outil permettra le cas échéant de proposer d'autres dispositifs complémentaires. La campagne 2022 n'inclut pas d'AAP Spécifiques.

Les composantes n'ont pas besoin de saisir de demandes dans le cadre de :

- L'AIS-1 Cotisations internationales institutionnelles : ces cotisations sont prises en charge directement par la VPI ou le SRI ou les RI des écoles-composantes, pour l'adhésion de l'université aux associations et réseaux européens et internationaux.
- L'AIS-2 Représentants dans les réseaux et associations concernés par l'AIS-1 : les représentants ayant reçu un mandat de la VPI dans ces réseaux et associations bénéficieront systématiquement d'une enveloppe de crédits pluriannuels de missions leur permettant de participer aux réunions, groupes de travail, séminaires, comités scientifiques de ces réseaux, et ce pendant la durée de leur mandat (2 à 4 ans).

¹ L'Université>International>Coopération bi-multilatérale>projets structurants : <https://intranet.univ-eiffel.fr/luniversite/international/cooperation-bilaterale/projets-structurants>

Contact :

Pour toutes demandes d'informations sur les actions incitatives internationales, merci de contacter la mission d'appui de la VPI à l'adresse suivante: outils.vpi@univ-eiffel.fr. La mission d'appui² travaille étroitement avec le Service des Relations internationales (SRI) et les agents des relations internationales des écoles-composantes dans la gestion et le suivi des actions incitatives internationales.

- Agnès JULLIEN
- VPI

CAC
27 janvier 2022

I. Outils incitatifs internationaux :
Enveloppe budgétaire globale
Attribution crédits

Rappel: Campagne 2022 des Actions Incitatives Internationales

Instruction des Outils Incitatifs individuels Internationaux (OII) Recherche et Formation

- OII-1** Initiative ciblée et ponctuelle
- OII-2** Mobilité sortante (hors étudiants et stagiaires de niveaux License et Master)
- OII-3** Mobilité entrante (hors étudiants et stagiaires de niveaux License et Master)
- OII-4** AAP Cours enseignés en anglais
- OII-5** AAP spécifiques (AIMCI, Training Schools) I-SITE

Instruction des Actions Internationales Structurantes (AIS) Recherche Formation et Réseaux

- AIS-1** Cotisations internationales (liste et spécification des montants)
- AIS-2** Représentants dans les réseaux et associations concernés par l'AIS-1 (liste et forfaitisation de la participation aux réseaux)
- AIS-3** Partenariats structurants pluriannuels (hubs, LIAs et outils CNRS: IRP et IRN)
- AIS-4** Aides financières pour le montage de projets européens

Rappel: attribution des crédits pour les partenariats structurants validé par le CAC du 02/12/2021

→ Nombre de dossiers expertisés: 55 demandes des composantes + 30 mandats de représentation dans les réseaux

Enveloppe globale attribuée pour 2022 sur ces outils: 360 000€

Crédits ouverts à la VPI: 288 000€ dont 74 400€ déjà attribués au CAC du 02/12/21.

Reste attribuable au CAC du 27/01/22: 213 600€.

Rappel: Proposition de la CSI du 22/10/2021, validée en CAC du 02/12/2021:

- Attribution de 80% des crédits en janvier pour les Partenariats structurants (difficultés COVID), soit 74 400€
- Réajustement en fonction des dépenses effectuées au moment du Cac mai 2022

Propositions au CAC:

- Dotation des Priorités 1 et 2 pour les Outils Incitatifs Individuels et le montage de projets européens et internationaux des composantes (dont activités PIONEER). Remarques: des réductions de budgets ont été proposées dû à la crise sanitaire, à l'éligibilité des demandeurs ou encore à une surestimation du budget demandé
- Dotation des mandats de représentation dans les réseaux: sur propositions VPI
- Dotation au fil de l'eau après ouverture du reliquat du budget et dotation du reliquat des actions structurantes aux composantes

Bilan des évaluations & propositions d'attribution des crédits par la VPI :

Crédits attribuables: 213 600€

	OII1	OII2	OII4	AIS2	AIS3	AIS4	Total
Nombre de demandes	43	9	1	30	11	2	96
Budget demandé	175 935 €	63 670 €	800 €		93 000 € Validé Cac 02/12/21	21 000 €	354 405 €
Budget estimé prévu en 2022 par la VPI :	210 000 €			150 000 €			360 000 €
Projets évalués Priorité 1 (P1)	36	6	1	mandat		2	160 610€
Projets évalués Priorité 2 (P2)	3	1					19 780€
Projets évalués Priorité 3 (P3)	3	2					
Dotation proposée par la VPI (P1 + P2)	119 180 €	41 410 €	800 €	35 700 €	93 000 €	19 000 €	309 090 €
Montants à verser/attribuer (hors AIS3) dans la limite des crédits ouverts disponibles à la VPI (288 000€ - 74 400€ = 213 600€)	119 180 €	41 410 €	800 €	30 700 €		19 000 €	211 090€
Reste à verser/attribuer à mi-parcours dans la limite des crédits ouverts à la VPI (72 000€)	18 600€ (AIS3)						
Reliquat à attribuer au CAC de mai 2022	360 000 - 309 090 = 50 910€						

Propositions CSI du 10/01/2022:

- Dotation pour un montant total de **211 090€** à verser/attribuer début 2022
- Remarques: enveloppe budgétaire de 18 000€ dédiée à l'aide au montage de projet (AIS4) serait fléchée pour les composantes qui contribuent à l'alliance PIONEER en suivant un principe « bottom-up » et « au fil de l'eau ». Toutes actions menées dans ce cadre pourront être capitalisées dans la construction de l'alliance PIONEER et la réponse à des AAP conjoints.
- Le reliquat pourrait être utilisé pour répondre aux nouvelles opportunités et actions ponctuelles auxquelles les composantes doivent répondre de manière spontanée (ex: projets en coordination, soutien candidatures ERC, sollicitations associations/réseaux internationaux, etc.

- **Merci pour votre attention**

- Et pour vous accompagner:
- <https://intranet.univ-eiffel.fr/luniversite/international/equipe-de-la-vpi>
- appui.international@univ-eiffel.fr
- taskforce.europe@univ-eiffel.fr

